

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL232

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 51 TER A

À la première phrase de l'alinéa 3, après chacune des deux occurrences du mot :

« tribunal »,

insérer le mot :

« paritaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.